



MUNICIPALITÉ DE SAINT-ROCH-DE-L'ACHIGAN

AVIS DE PROMULGATION
RÈGLEMENT NUMÉRO 506-18-2026

Avis est par la présente donné par la soussignée, directrice générale adjointe et greffière de la Municipalité de Saint-Roch-de-l'Achigan que lors de la séance ordinaire du 15 juin 2026, le conseil municipal de Saint-Roch-de-l'Achigan a adopté le règlement numéro 506-18-2026, modifiant le règlement 506-2015 et ses amendements concernant l'administration et la régie de certains biens, services et activités dispensés par la Municipalité, plus précisément, afin de réviser les tarifs applicables aux permis, certificats et autres services d'analyse, d'ajouter la possibilité d'un deuxième coupon de tonnage prévu aux annexes C et D ainsi que de modifier l'annexe E afin de clarifier les tarifs de la section «contrôle animalier».

Que ce règlement peut être consulté au bureau de la Municipalité de Saint-Roch-de-l'Achigan, 7 rue du Docteur-Wilfrid-Locat, durant les heures régulières de la Mairie.

Qu'il entrera en vigueur le 1^{er} juillet 2026.

DONNÉ À SAINT-ROCH-DE-L'ACHIGAN, CE 30^E JOUR DU MOIS DE JUIN 2026.

(Original signé)

*Vianca Moreno
Greffière et
Directrice générale adjointe*